



VOUS ÊTES AIDANT D'UNE PERSONNE ÂGÉE

Le Conseil départemental des Pyrénées-Atlantiques rédigera bientôt son nouveau Schéma autonomie. C'est un document dans lequel le Conseil départemental précise les actions qu'il mènera dans les cinq années à venir pour les **personnes âgées**, les **personnes en situation de handicap** et les **aidants**. Pour que ces actions soient au plus près de vos attentes, le Conseil départemental a besoin de votre participation à ce questionnaire.

Ce **questionnaire est anonyme**. Vous ne donnez pas votre nom et vos réponses restent confidentielles. Le temps nécessaire pour compléter ce questionnaire est estimé à 20 minutes.

Si vous avez des questions ou des difficultés pour remplir ce questionnaire, vous pouvez envoyer un message à l'adresse : schema.autonomie@le64.fr

1. Vous êtes aidant d'une personne âgée, indiquez quel lien vous unit à elle :

- je suis son enfant je suis de la famille je suis un voisin je suis un ami
 je suis bénévole autre situation :

2. Comment décrivez-vous cette situation d'aidant (plusieurs choix possibles) :

- positive négative fatigante dangereuse épanouissante
 injuste valorisante autre :

3. Partagez-vous à plusieurs ce rôle d'aidant ?

- oui non parfois

4. Bénéficiez-vous aujourd'hui du soutien d'un organisme extérieur dans votre rôle d'aidant ?

- non, aucun parfois oui, je suis soutenu

5. Si oui, par quel organisme et / ou comment êtes-vous soutenu ? Réponse libre

6. Si non ou parfois, de quoi auriez-vous besoin par-dessus tout ? Réponse libre

7. Pour être soutenu dans votre rôle, connaissez-vous les dispositifs ou les droits que vous pourriez mobiliser à proximité de chez vous ?

- oui pas précisément ou partiellement non

8. Si oui, qui vous a donné cette information ?

- une assistante sociale une personne de la mairie, du CCAS
 une personne de la caisse de retraite un médecin
 une personne du SDSEI (Service départemental des solidarités et de l'insertion)
 autre :

INFORMATION, DROITS, AIDES ET OFFRES EXISTANTES

9. Connaissez-vous les différentes aides (financières mais aussi humaines) auxquelles la personne âgée que vous aidez pourrait prétendre ?

- oui, tout à fait pas précisément ou partiellement non, pas du tout

10. Connaissez-vous les organismes qui gèrent ces aides ?

- oui, tout à fait pas précisément ou partiellement non, pas du tout

11. Savez-vous où trouver ces informations (droits et aides) lorsque vous en avez besoin ?

- oui, tout à fait partiellement non, pas du tout

12. De façon générale, à quel moment est-il préférable de recevoir cette information ?

- avant d'en avoir besoin au cas où au moment où j'en ai besoin

13. Quel support d'information est le plus adapté ? (deux choix possibles)

- un entretien/rdv avec un professionnel de proximité qui m'explique tout ;
 un site internet que je peux consulter quand je le souhaite ;
 une plateforme téléphonique que je peux joindre facilement ;
 un prospectus que je peux conserver et lire tranquillement ;
 une séance d'information collective ;
 autre :

LES DÉMARCHES NUMÉRIQUES (EN LIGNE, SUR L'ORDINATEUR) / AIDE À LA CONSTITUTION DE DOSSIER

14. Lorsqu'il s'agit de remplir un dossier de demande d'aide dématérialisé (à remplir en ligne, sur l'ordinateur), vous sentez vous en difficulté ?

- oui parfois non

15. Si oui ou parfois, pour quelles raisons : (merci de cocher la ou les réponses qui vous correspondent le mieux)

- oui, car je ne suis pas à l'aise avec l'informatique ;
 oui, parce que je suis seul et je ne sais pas qui pourrait m'aider ;
 oui, c'est compliqué de joindre les pièces demandées ;
 oui, car je dois faire les démarches pour mon proche et à distance ;
 oui, car on perd du temps (alors que je n'en ai pas beaucoup) ;
 oui, car on ne se sait jamais très bien à quoi cela nous engage et on n'a pas d'interlocuteur à joindre.

16. Si oui, ces difficultés vous ont-elles déjà amené à abandonner une démarche ?

- oui non

17. Si oui, préférez-vous des formulaires imprimés ?

- oui non

18. Qu'est-ce qui pourrait vous simplifier les démarches ? Réponse libre

PARCOURS & CHOIX DU LIEU DE VIE

19. Le choix de lieu de vie de la personne âgée que vous aidez peut-il être respecté et entendu ?

Exemple : la personne que vous aidez souhaite rester vivre chez elle, son choix est-il respecté ?

- oui non

20. Si oui, est-ce parce que :

- j'ai tout organisé pour que cela soit possible son logement est d'ores-et-déjà adapté
 autre :

21. Si non, parce que :

- son domicile n'est pas adapté son domicile est isolé sa santé ne le permet pas
 la personne que j'aide n'a pas les moyens financiers autre :

22. La personne âgée que vous aidez souhaite-t-elle vivre :

- chez elle chez un proche dans un habitat partagé (colocation ou Résidence senior par exemple)
 dans un Ehpad chez un accueillant familial

23. Si la personne que vous aidez vit chez elle, pensez-vous qu'elle pourrait envisager de changer d'avis :

- pour un logement adapté et bien situé avec des services et des accompagnements spécifiques ;
- pour vivre dans un environnement familial type accueil familial ou famille d'accueil ;
- pour vivre dans un appartement adapté qui lui permette d'échanger avec les autres habitants ;
- pour vivre dans un établissement adapté et médicalisé mais seulement quand elle ne pourra plus faire autrement ;
- elle ne changera pas d'avis.

24. La personne âgée que vous aidez souhaite plus que tout :

- être en sécurité être soignée garder ses habitudes / ses repères
- être entourée et avoir du lien social (rencontrer du monde) ne pas vivre en collectif
- rester dans son village / sa ville / son quartier
- avoir accès à des services, des loisirs, des commerces, etc.
- autre :

RECONNAISSANCE DES AIDANTS

25. Les besoins des aidants sont-ils suffisamment identifiés et pris en compte ?

- oui non

26. Si non, de quelles façons pourraient-ils être mieux pris en compte ? Réponse libre

**Pour terminer, merci de bien vouloir nous en dire un peu plus sur vous
(ces informations sont confidentielles, comme expliqué au début du questionnaire) :**

27. Quelle est votre commune de résidence ?

Code postal : Commune :

28. Quel est votre âge ?

- moins de 20 ans 20-65 ans plus de 65 ans

29. Quel est votre sexe ?

- masculin féminin

30. À quelle profession ou catégorie socioprofessionnelle appartenez-vous ?

- agriculteurs exploitants artisans, commerçants, chefs d'entreprise
- cadres supérieurs cadres intermédiaires professions libérales employés
- ouvriers étudiants retraités sans activité professionnelle
- autre :

31. Quelle est votre situation familiale ?

- célibataire en couple (marié, union libre, pacsé, concubin) veuf/veuve

32. Dans le cadre du futur Schéma autonomie, le Conseil départemental recherche des volontaires pour évaluer les actions qu'il mettra en œuvre.

Exemple : s'il met en place un formulaire, il aura besoin de votre avis pour savoir s'il est facile à comprendre, si les questions sont pertinentes, etc.

Accepteriez-vous de participer à ces travaux de façon ponctuelle ?

Si oui, merci de bien vouloir nous indiquer un numéro de téléphone (ou une adresse mail) sur lequel nous pouvons vous contacter :

Mail :

Téléphone :

Le questionnaire est terminé. Merci pour le temps que vous nous avez accordé.
Pour que nous puissions prendre en considération vos réponses, merci de bien vouloir nous renvoyer ce questionnaire avant le 15 avril 2025 :

- **soit sous enveloppe à l'adresse postale suivante :**
Conseil départemental des Pyrénées-Atlantiques
Hôtel du Département
Direction de l'Autonomie
64 avenue Jean Biray
64058 Pau Cedex 09

- **soit par mail à l'adresse suivante :** schema.autonomie@le64.fr

Dispositions relatives au traitement des données à caractère personnel

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par le Conseil départemental des Pyrénées-Atlantiques (service participation citoyenne) dans le cadre de l'élaboration du Schéma autonomie 2025-2029. Ces informations permettront d'éclairer le Conseil départemental sur les perceptions et les attentes des citoyens concernant des sujets spécifiques (logement, accès aux droits, démarches administratives, etc.). Le Conseil départemental s'autorise à diffuser aux répondants des informations liées à l'avancée du Schéma autonomie notamment lorsque celui-ci sera voté. La base légale du traitement est le consentement.

Les données collectées seront communiquées aux seuls destinataires suivants : l'équipe participation citoyenne du Conseil départemental des Pyrénées-Atlantiques ainsi que la Direction de l'Autonomie.

Les données sont conservées pendant une durée de 12 mois après la fin de la consultation qui se terminera le 15 avril 2025.

Vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier, demander leur effacement ou exercer votre droit à la limitation du traitement de vos données (en fonction de la base légale du traitement), mentionner également : Vous pouvez retirer à tout moment votre consentement au traitement de vos données. Vous pouvez également vous opposer au traitement de vos données. Vous pouvez également exercer votre droit à la portabilité de vos données.

Consultez le site cnil.fr pour plus d'informations sur vos droits.

Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données dans ce dispositif, vous pouvez contacter (le cas échéant, notre délégué à la protection des données ou le service chargé de l'exercice de ces droits) : dpd@le64.fr

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.